

# IMBRETEx

## SITE DE PLUGUFFAN (29)



## DOSSIER D'ENREGISTREMENT

---

### PIECE N°8

---

### INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

---

**Extension du site : ajout d'une cellule de stockage**

**DEKRA Industrial SAS**  
Activités QHSE  
ZIL Rue de la Maison Neuve – BP 70413  
44819 SAINT HERBLAIN CEDEX

**Août 2023**  
**Version 2**

**Affaire n° : 53799945**

**Responsable de l'affaire**

Aude ESQUEVIN  
E-mail : aude.esquevin@dekra.com

## SOMMAIRE

<b>A - SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE EN FONCTION DE LOCALISATION DU PROJET</b>	<b>3</b>
<b>B - EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE</b>	<b>5</b>
<b>C - EFFETS CUMULES</b>	<b>8</b>
<b>C.I - IDENTIFICATION PROJETS A PROXIMITE DU SITE</b>	<b>8</b>
<b>C.II - ANALYSE DES EFFETS CUMULES</b>	<b>10</b>



L'analyse des incidences potentielles sur l'environnement a été effectuée sur la base du Cerfa N°15679\*04.

## A - SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE EN FONCTION DE LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Commentaire
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Cf. pièce jointe N°8.1
En zone de montagne ?		X	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	Dans un rayon de 10 km, aucun arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La commune de Pluguffan n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le site n'est pas situé au sein d'aucune zone de ce type.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan – Le site est hors de ce plan à 600 m au Sud.  Classement des infrastructures de transport terrestres (arrêté préfectoral du 6 novembre 2000, modifié par arrêté préfectoral du 12 février 2004)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le site n'est pas concerné par ces éléments.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le site n'est pas localisé au sein d'une zone humide. Cf. pièce jointe N°8.1
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Aucun PPRN ou PPRT prescrit ou approuvé par la mairie de Pluguffan.  La commune de Pluguffan ne comporte pas de site Seveso (source : base de données des ICPE)
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	Pas de site ou sol pollué sur l'emprise de IMBRETEx
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Source DREAL de Bassin Loire Bretagne



<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Commentaire</b>
[R.211-71 du code de l'environnement]			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Le site se situe en dehors des périmètres de protection de captage d'eau potable
Dans un site inscrit ?		x	Le site n'est pas situé dans un site inscrit
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Commentaire</b>
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone NATURA 2000 la plus proche du site est située à 7 km au Sud du site : Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet (FR5312005) - cf. PJ n°8.1
D'un site classé ?		X	il n'y a pas de site classé dans un rayon de 500 m autour du site



**B - EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE**

Incidence potentielle de l'installations		Oui	Non	NC	Commentaire
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X		il s'agit uniquement de stockage de produits textiles. La distribution de l'eau est assurée par le réseau public d'adduction en eau potable de Pluguffan. L'eau n'est utilisée que pour les besoins sanitaires. Il n'y aura aucun prélèvement supplémentaire lié au projet d'extension.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		Le projet ne modifiera pas ces éléments.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		/
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		Le site n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		Aucun outil de protection ou de gestion du milieu naturel (tels que ZNIEFF, site classé ou inscrit, site d'intérêt communautaire...) ne concerne le secteur étudié. Le site IMBRETEx se trouve hors zone humide.  De plus le projet de nouvelle cellule de stockage sera construit sur une zone déjà imperméabilisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			X	Compte tenu de la distance d'éloignement avec la zone NATURA 2000 le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site - cf. PJ n°8.1
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité Particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X		Compte tenu de l'éloignement, de l'implantation du site au sein d'une zone d'activités, de l'activité de la société IMBRETEx, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur ces zones à sensibilité particulière - cf. PJ n°8.1
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles,		X		L'extension sera implantée sur des parcelles actuellement imperméabilisées .De plus, elles sont



Incidence potentielle de l'installations		Oui	Non	NC	Commentaire
	forestiers, maritimes ?				classées Ui selon le PLU de la commune, correspondant aux espaces à vocation d'accueil des activités économiques industrielles et artisanales
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x			De par l'activité du site et la présence de matières combustibles, l'installation est concernée par le risque incendie. Des modélisations FLUMILOG ont été réalisées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X		/
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x		Du fait de la nature des activités, le site n'engendre pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		X		Le trafic sur le site est le suivant : - maximum de 20 camions par jour pour les livraisons et les expéditions. Le projet n'engendrera aucun trafic supplémentaire. Il ne s'agit de la construction que d'une cellule de stockage supplémentaire..
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X		La seule source de bruit est le trafic routier. Le trafic est limité (du lundi au vendredi en journée). Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		De par la nature des activités, le site ne génère pas d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X		Les activités n'engendrent pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X		/
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X		La nouvelle cellule de stockage ne sera pas chauffée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X		Aucun effluent industriel n'est généré sur le site.
	Engendre-t-il des d'effluents ?	X			Les effluents générés sur le site sont : - les eaux sanitaires (assainissement non collectif), - les eaux pluviales de toitures (bassin d'infiltration), - les eaux pluviales de voiries



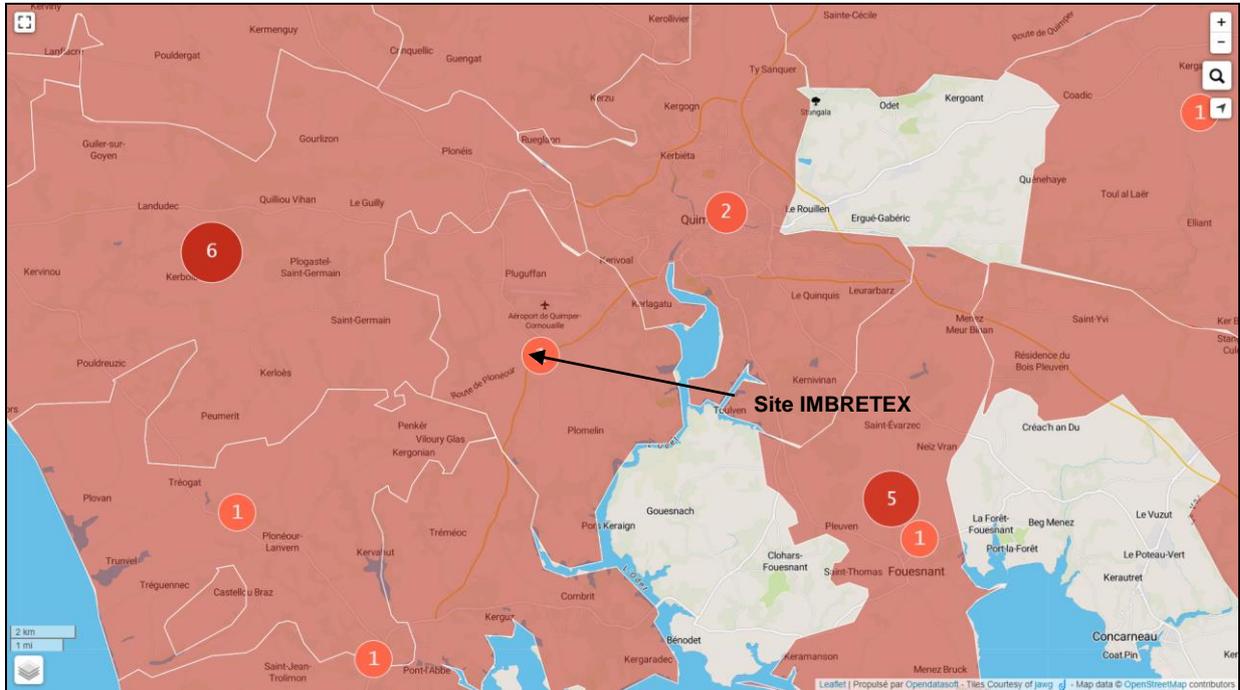
Incidence potentielle de l'installations		Oui	Non	NC	Commentaire
					(séparateur à hydrocarbures puis bassin de régulation collectif). Le projet engendrera des eaux pluviales de toitures supplémentaires. Celles-ci ont été prises en compte dans le projet. Le bassin d'infiltration va être agrandi (passage de 1110 m <sup>3</sup> à 1202 m <sup>3</sup> ).
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X			Les déchets issus de l'exploitation du site sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets d'activité de bureau ;</li> <li>- Les emballages (cartons, palettes, plastiques).</li> </ul> Tous les déchets sont récupérés et éliminés dans les filières spécialisées.  Il n'y aura aucun changement suite à la construction de la nouvelle cellule de stockage. L'activité générera un peu plus de déchets (quantité non quantifiable pour le moment) mais le type de déchets restera inchangé.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		/
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X		/



## C - EFFETS CUMULES

### C.I - IDENTIFICATION PROJETS A PROXIMITE DU SITE

Selon les informations disponibles sur le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>, à proximité du projet (mise à jour en aout 2022).



Les études d'impact recensées sont les suivantes :

Catégorie	Date de parution	Commune concernée	Intitulé
Environnement	25/05/2022	Pluguffan	Extension carrière de Kerven ar Bren
Urbanisme et construction	11/02/2009	Pluguffan	Création d'une zone d'activités à Ty Lipig en PLUGUFFAN
Energie			/
Environnement dont ICPE			/
Transports			/
Autres			/
Agriculture, sylviculture et pêche			/
Industrie			/
Production, technologie et recherche			/
Agro-alimentaire			/

### Projet d'extension carrière de Kerven ar Bren

Descriptif du projet :

Demande de renouvellement, extension et modification des conditions d'exploitation de la carrière de Kerven Ar Bren à Pluguffan.

Également prévu : le regroupement de la carrière et de l'ISDI sous une seule entité. Le site atteindra une surface totale sollicitée en autorisation de 20,82ha. L'exploitation de la carrière est actuellement autorisée par l'AP n°2005-819 du 29/07/05.



Aucune saisine de l'Autorité Environnementale n'est recensée dans le Finistère sur l'année 2022 (date de la recherche : aout 2022) (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-saisines-r170.html>).

Depuis 2009, les **avis accessibles** sur le site <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html>. Les avis 2020 et 2021 sont les suivants (recherche en date du 18/08/2022) :

- Brennilis site des Monts d'Arrée – dossier de démantèlement complet (29) Ae : 2021-38, Séance du 23 juin 2021
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne (cycle 2022-2027) Ae : 2020-74, Séance du 27 janvier 2021
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de la région Bretagne Ae : 2019-128, Séance du 1er avril 2020
- Schéma régional de gestion sylvicole de la région Bretagne Ae : 2021-138-2 ; séance du 10 mars 2022

## C.II - ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Plusieurs projets nécessitant une étude d'impact ou un avis de l'autorité environnementale dans les dernières années ont été recensés dans le département.

**Compte-tenu des dates et des distances, les effets cumulés du site avec d'autres projets nécessitant une étude d'impact sont nuls dans le cas du présent projet.**

